

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministre de la transition écologique, de
la biodiversité, de la forêt, de la mer et
de la pêche

Direction générale des affaires maritimes, de la pêche et de l'aquaculture

Arrêté du 26 février 2025 relatif à la désignation des membres des jurys d'examen pour l'obtention du certificat d'aptitude professionnelle, spécialité maritime, du certificat d'aptitude professionnelle maritime de conchyliculture, de la spécialité « cultures marines » de baccalauréat professionnel, des baccalauréats professionnels de la famille des métiers de la mer et des brevets de technicien supérieur maritimes au titre l'année scolaire 2024-2025

NOR : TECM2505873A
(Texte non paru au journal officiel)

La ministre de la transition écologique, de la biodiversité, de la forêt, de la mer et de la pêche

Vu l'arrêté du 8 septembre 2005 portant création d'un certificat d'aptitude professionnelle maritime de conchyliculture ;

Vu l'arrêté du 30 juin 2014 modifié portant création de la spécialité « pêche et gestion de l'environnement marin » du brevet de technicien supérieur maritime fixant ses conditions de délivrance et les modalités d'admission dans les sections de cette spécialité ;

Vu l'arrêté du 30 juin 2014 modifié portant création de la spécialité « maintenance des systèmes électro-navals » du brevet de technicien supérieur maritime fixant ses conditions de délivrance et les modalités d'admission dans les sections de cette spécialité ;

Vu l'arrêté du 22 août 2014 portant création de la spécialité « cultures marines » du baccalauréat professionnel et fixant ses conditions de délivrance ;

Vu l'arrêté du 11 juillet 2019 modifié portant création de la spécialité « maritime » de certificat d'aptitude professionnelle et fixant ses modalités de délivrance ;

Vu l'arrêté du 11 juillet 2019 portant création de la spécialité « conduite et gestion des entreprises maritimes - pêche » de baccalauréat professionnel et fixant ses modalités de délivrance ;

Vu l'arrêté du 11 juillet 2019 portant création de la spécialité « conduite et gestion des entreprises maritimes - commerce/plaisance professionnelle » de baccalauréat professionnel et fixant ses modalités de délivrance ;

Vu l'arrêté du 11 juillet 2019 portant création de la spécialité « électromécanicien marine » de baccalauréat professionnel et fixant ses modalités de délivrance ;

Vu l'arrêté du 11 juillet 2019 portant création de la spécialité « polyvalent navigant pont/machine » de baccalauréat professionnel et fixant ses modalités de délivrance ;

Vu l'arrêté du 8 janvier 2025 relatif au calendrier des examens pour l'obtention du certificat d'aptitude professionnelle spécialité maritime, du certificat d'aptitude professionnelle maritime de conchyliculture, des spécialités « cultures marines », « conduite et gestion de l'entreprise maritime commerce/plaisance professionnelle », « conduite et gestion de l'entreprise maritime pêche », « électromécanicien marine », « polyvalent navigant pont/machine » de baccalauréat professionnel, des brevets de techniciens supérieur maritimes pour l'année 2024/2025 ;

Sur proposition de l'inspecteur général de l'enseignement maritime,

Arrête :

Article 1^{er}

Le jury national relatif à la spécialité « maritime » du certificat d'aptitude professionnelle et au certificat d'aptitude professionnelle maritime de conchyliculture est constitué comme suit :

Président :	Gilbert GABRIEL	Professeur de l'enseignement maritime	Bureau des examens maritimes
Vice-président :	Jean-Frédéric BOUILLON	Professeur de l'enseignement maritime	Bureau des examens maritimes

Membres titulaires :	Pierre DUMAIN	LPM Nantes
	Julien GIGON	LPM Bastia
	Jean-Baptiste LARGEMENT	LPM Saint-Malo
	Jérôme LECARDONNEL	LPM Cherbourg
	Sylvie MIMOSA	LPM Sète
	Joël PONTILLON	LPM Fécamp
	Jean-Gabriel RAPIN	LPM Etel
	Jacqueline RIAND	LPM Ciboure
Pauline ROBERVAL	LPM Boulogne	

Membres suppléants :	Yoanna BERMEJO	LPM Le Guilvinec
	Baptiste CALMETTES	LPM Sète
	Hossain EL AIADI	LPM Boulogne sur mer
	Martin LASBLEIZ	LPM Etel
	Nadine LE RAZAVET	LPM Paimpol

Article 2

Le jury national relatif à la première délibération des spécialités « cultures marines », « conduite et gestion des entreprises maritimes commerce/plaisance professionnelle », « conduite et gestion des entreprises maritimes pêche », « électromécanicien marine » et « polyvalent navigant pont/machine » de baccalauréat professionnel est constitué comme suit :

Président : Gilbert GABRIEL Professeur de l'enseignement maritime Bureau des examens maritimes

Vice-président : Jean-Frédéric BOUILLON Professeur de l'enseignement maritime Bureau des examens maritimes

Membres titulaires :

Pierre DUMAIN	LPM Nantes
Julien GIGON	LPM Bastia
Jean-Baptiste LARGEMENT	LPM Saint-Malo
Jérôme LECARDONNEL	LPM Cherbourg
Sylvie MIMOSA	LPM Sète
Joël PONTILLON	LPM Fécamp
Jean-Gabriel RAPIN	LPM Etel
Jacqueline RIAND	LPM Ciboure
Pauline ROBERVAL	LPM Boulogne

Membres suppléants :

Yoanna BERMEJO	LPM Le Guilvinec
Baptiste CALMETTES	LPM Sète
Hossain EL AIADI	LPM Boulogne sur mer
Martin LASBLEIZ	LPM Etel
Nadine LE RAZAVET	LPM Paimpol

Article 3

Le jury national relatif à la seconde délibération des spécialités « cultures marines », « conduite et gestion des entreprises maritimes commerce/plaisance professionnelle », « conduite et gestion des entreprises maritimes pêche », « électromécanicien marine » et « polyvalent navigant pont/machine » de baccalauréat professionnel est constitué comme suit :

Président : Gilbert GABRIEL Professeur de l'enseignement maritime Bureau des examens maritimes

Vice-président : Jean-Frédéric BOUILLON Professeur de l'enseignement maritime Bureau des examens maritimes

Membres titulaires :

Olivier BODIN	LPM Nantes
Stéphanie THOMAS	LPM Nantes

Membre suppléant : Laurent THOMERE LPM Nantes

Article 4

Le jury national relatif aux brevets de technicien supérieur maritimes spécialités « pêche et gestion de l'environnement marin » et « maintenance des systèmes électro-navals » est constitué comme suit :

Président :	Gilbert GABRIEL	Professeur de l'enseignement maritime	Bureau des examens maritimes
Vice-président :	Jean-Frédéric BOUILLON	Professeur de l'enseignement maritime	Bureau des examens maritimes
Membres titulaires :	Hossain EL AIADI		LPM Boulogne sur mer
	Vincent KIEFER		LPM Saint-Malo
	Nolwenn KNUPFER		LPM Sète
	Christophe PICARD		LPM Fécamp
Membres suppléants :			
	Yoanna BERMEJO		LPM Le Guilvinec
	Anne-Sophie DE FREITAS		LPM La Rochelle
	Jean-Jacques RIUTORT		LPM Bastia

Ce jury pourra être complété par des personnalités qualifiées de la profession maritime.

Article 5

Des professionnels, désignés par le président du jury sur proposition des chefs d'établissement, participeront à l'évaluation professionnelle de synthèse des brevets de technicien supérieur maritimes, conformément aux règlements de ces examens.

Article 6

Les jurys se réunissent à Nantes dans les locaux du bureau des examens maritimes de la direction générale des affaires maritimes, de la pêche et de l'aquaculture, qui assure le secrétariat des jurys.

Article 7

Le directeur général des affaires maritimes, de la pêche et de l'aquaculture est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la transition écologique, de la biodiversité, de la forêt, de la mer et de la pêche.

Fait le 26 février 2025

Pour la ministre et par délégation :
Le chef du bureau des examens maritimes

G. GABRIEL